

ARRETE DE CIRCULATION

N° 7/2021

Monsieur Le Maire de SOUSPIERRE

- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,
- Considérant qu'il a lieu, à l'occasion des travaux pour l'exploitation et la maintenance du réseau de la fibre optique Ardèche Drôme Numérique (ADN), réalisés par l'entreprise AXIONE – 15 rue Laurent Lavoisier – 26800 Portes-Les-Valence, de régler provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de un an :

La société AXIONE pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement, de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre d'une intervention dans les chambres et l'utilisation d'une nacelle pour l'exploitation et la maintenance du réseau ADN sur toutes les rues et voies de la Commune.

ARTICLE 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

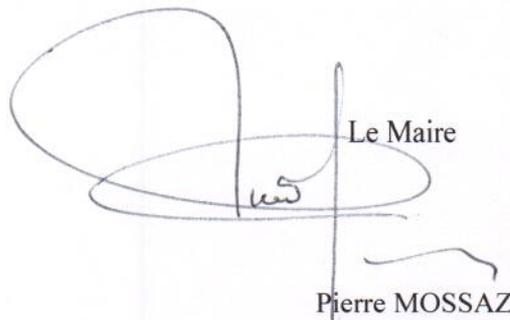
ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place.

ARTICLE 4 : Monsieur Le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Entreprise AXIONE
- Gendarmerie de La Begude de Mazenc

Fait à SOUSPIERRE

Le 24/11/2021


Le Maire
Pierre MOSSAZ



Permanence le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30

Tel : 04 75 46 26 67 - Email : mairiesouspierre@wanadoo.fr – Siret : 21260343500018